

**COMPTE RENDU SOMMAIRE
DE LA SÉANCE DU LUNDI 14 MARS 2011**

Lors de cette séance, le Conseil Municipal, dûment convoqué, a :

- approuvé la séance du 14 février 2011 ;

11.03.034 - donné quitus à Monsieur le Maire, pour les décisions prises en vertu de la délibération consentie le 27 mars 2008 complétée par celle du 30 mars 2009 (27 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

- pris les délibérations suivantes :

Nombre de conseillers présents ou ayant donné pouvoir : 27

Le conseil municipal a adopté, à l'unanimité, les dossiers suivants :

DEVELOPPEMENT LOCAL

Rapporteur : Monsieur Gilbert MITTERRAND, Maire

- **11.03.035** : TRAVAUX ESPLANADE FRANÇOIS MITTERRAND : ACCOMPAGNEMENT FINANCIER A DEUX ETABLISSEMENTS DE RESTAURATION

FINANCES

Rapporteur : Monsieur Jean-Marie MAERTEN, Délégué aux finances et à la coordination

- **11.03.036** : DEBAT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES DE LA VILLE DE LIBOURNE POUR L'ANNEE 2011

Nombre de conseillers présents ou ayant donné pouvoir : 29

PERSONNEL

Rapporteur : Monsieur Jean-Marie MAERTEN, Délégué aux finances et à la coordination

- **11.03.037** : MODIFICATION DU REGIME INDEMNITAIRE DU PERSONNEL COMMUNAL : ATTRIBUTION DE L'INDEMNITE D'EXERCICE DE MISSIONS DES PREFECTURES (I.E.M.P.)

- **11.03.038** : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS : CREATION DE POSTE

- **11.03.039** : FIXATION DES MODALITES ET DES MONTANTS D'INDEMNISATION DES TRAVAUX A L'OCCASION DES ELECTIONS POLITIQUES

POLICE MUNICIPALE

Rapporteur : Monsieur Gilbert MITTERRAND, Maire

- **11.03.040** : REMBOURSEMENT DE FRAIS DE FOURRIERE A MONSIEUR JEAN FRANÇOIS SALLES

JEUNESSE

Rapporteur : Madame Isabelle HARDY, Déléguée à la petite enfance, à l'enfance à l'éducation et à la jeunesse

- **11.03.041** : REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DE CAP SUR LES VACANCES, POUR LES 12-17 ANS

EDUCATION

Rapporteur : Madame Isabelle HARDY, Déléguée à la petite enfance, à l'enfance à l'éducation et à la jeunesse

- **11.03.042** : SECTORISATION SCOLAIRE : MODIFICATIONS

PROSPECTIVE URBAINE ET DEVELOPPEMENT DURABLE

Rapporteur : Monsieur Michel GALAND, Délégué à la culture et à la santé

- **11.03.043** : ACQUISITION D'UN TERRAIN APPARTENANT A LA COPROPRIETE LA PLANTE - AVENUE DU GENERAL DE GAULLE - MODIFICATION

- **11.03.044** : SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE GRDF ET LA VILLE DE LIBOURNE EN MATIERE DE TRAVAUX DE VOIRIE

- **11.03.045** : CONVENTION DE DEVERSEMENT DES EAUX USEES AUTRES QUE DOMESTIQUES POUR L'HOPITAL ROBERT BOULIN

- **11.03.046** : VERSEMENT D'UNE AIDE AU LYCEE PROFESSIONNEL HENRI BRULLE - PROJET DE CONSTRUCTION DE REFUGES A INSECTES

- **11.03.047** : CONVENTION D'ENTRETIEN DU BASSIN D'ETALEMENT DU TAILHAS ENTRE LES COMMUNES RIVERAINES DE LIBOURNE ET ST EMILION

CULTURE

Rapporteur : Monsieur Michel GALAND, Délégué à la culture et à la santé

- **11.03.048** : DISPOSITIF FINANCIER D'ENCOURAGEMENT A LA PRATIQUE DE LA DANSE POUR L'ANNEE 2011

- **11.03.049** : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION CINEPHILES EN LIBOURNAIS DANS LE CADRE DES 6 EMES RENCONTRES DU FILM EN LIBOURNAIS DU 25 AU 29 MARS 2011

- **11.03.050** : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION JEUNES EN JAZZ POUR L'EDITION DE JAZZ AD LIB 2011

- **11.03.051** : FESTIVITES ACTIONS CULTURELLES : MECENAT CULTUREL - CONVENTION DE MECENAT ENTRE LA VILLE DE LIBOURNE ET LA SCEA CHATEAU DE LA NAUVE

SOLIDARITE

Rapporteur : Madame Annie POUZARGUE, Déléguée au développement social et à la solidarité

- **11.03.052** : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION AGIR ABCD POUR L'ANNEE 2011

PATRIMOINE

Rapporteur : Madame Dominique LEMOINE-LAPAIRE, Déléguée au patrimoine et à la valorisation des espaces urbains

- **11.03.053** : MUR DE LA VILLE AU JARDIN DU POILU - REPRISE ET REMISE A L'ETAT IDENTIQUE DE LA PARTIE EFFONDREE - PARTICIPATION FINANCIERE AU TITRE DE SUBVENTION DU CONSEIL GENERAL DE LA GIRONDE - INSCRIPTION BUDGETAIRE DANS LA SECTION RECETTES AU TITRE DE L'EXERCICE 2011

COMMUNICATION DU RAPPORT 2010 DE LA COMMISSION COMMUNALE D'ACCESSIBILITE

La séance a été levée à 21 heures 40.

Vu pour être affiché, conformément à l'article L2121-25 du code général des collectivités territoriales,